



FÉDÉRATION DES
OFFICES DE
TOURISME
DE BRETAGNE

Comment obtenir le label d'État Tourisme et Handicap ?



"J'ai un équipement touristique en Bretagne et je souhaite obtenir le label Tourisme et Handicap"



FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Objectif

Apporter une information objective et homogène sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques. Le label d'État prend en compte quatre familles de handicaps et vise à développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre touristique.



RÉFÉRENTE



Orianne
GUERIN

Relais régional pour le
label d'Etat

06 47 27 59 11

orianne@otb.bzh



LA MISSION D'OTB



La région Bretagne a confié à la **Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne (OTB)** la mission de développer et de structurer l'accessibilité des établissements touristiques. Notre fonctionnement en réseau nous permet d'être au plus près des acteurs en mettant à disposition un réseau de conseillers techniques **Tourisme et Handicap** et des évaluateurs sur l'ensemble du territoire breton.

PROCESSUS DE LABELLISATION



Accompagnement par un conseiller technique

Contactez le référent territorial OTB pour qu'il vous transmette les cahiers des charges correspondant à votre établissement et qu'il vous oriente vers un conseiller technique.

1

Auto-évaluation

Vous consultez le site internet du label : <https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap>. Vous pouvez remplir le questionnaire d'auto-évaluation qui constitue une première approche dans la démarche.

2

Dépôt de candidature

Demandez au référent régional de déposer votre candidature auprès d'Atout France. Préparez votre n° de SIRET et un texte de présentation de votre établissement.

3

Visite d'évaluation et étude du dossier

Une visite d'évaluation de votre établissement est effectuée par un binôme d'évaluateurs agréés qui se réunit ensuite pour étudier le compte-rendu de votre évaluation. Une fiche de synthèse vous sera transmise.

4

Passage en commission régionale

Après avoir transmis les justificatifs de votre démarche de progrès pour au moins deux handicaps, votre dossier passe en Commission Régionale.

5

Notification d'Atout France

Si vous obtenez 100% des critères obligatoires et a minima 75% des critères optionnels, une notification d'attribution vous est envoyée. Le label est attribué pour 5 ans.

6



FÉDÉRATION DES
OFFICES DE
TOURISME
DE BRETAGNE

Comment répondre aux nouveaux critères "accessibilité" du label Tourisme & Handicap

"J'ai un équipement touristique en Bretagne et je souhaite obtenir le label Tourisme et Handicap"



FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Objectif

Vous accompagner dans
l'obtention du label



■ ÊTRE FORMÉ



L'Institut du Tourisme propose des formations en lien avec l'accessibilité. Vous retrouverez dans le programme des formations sur l'accueil des personnes en situation de handicap, sur le FALC, la langue des signes française ou encore sur le cadre réglementaire de l'accessibilité :

<https://institut-tourisme.bzh/catalogue-de-formations/>

■ SE RÉFÉRENCER SUR ACCESLIBRE



Acceslibre est une plateforme collaborative d'information sur l'accessibilité sur plus de 500 000 lieux qui accueillent du public. Enregistrez votre niveau d'accessibilité en 5 minutes !

<https://acceslibre.beta.gouv.fr/>

■ AVOIR UN SITE CONFORME AU RGAA

RGAA veut dire Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité. Cette norme définit les modalités techniques qui permettent de rendre les sites internet accessibles à tous. Avoir un site conforme est une obligation légale et est nécessaire pour obtenir le label d'Etat tourisme et handicap.

Avant tout, vous devez réaliser un audit de conformité de votre site au RGAA.

OTB est en capacité de réaliser l'audit de votre site.

<https://institut-tourisme.bzh/audits-rgaa/>

RÉFÉRENTE



Orianne
GUERIN

Relais régional pour le
label d'Etat

📞 06 47 27 59 11

✉ orianne@otb.bzh

